



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

régime d'assurance chômage

Question écrite n° 56282

## Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la nouvelle convention d'assurance chômage. Celle-ci vise notamment à renforcer l'accompagnement personnalisé des chômeurs vers le retour à l'emploi, en particulier à travers le plan d'aide au retour à l'emploi (PARE), applicable à compter du 1er juillet 2001, qui s'inscrit dans un projet d'action personnalisé (PAP) mis en oeuvre par l'ANPE. D'aucuns craignent que l'adhésion à ce dispositif ne constitue une condition de l'ouverture du droit à l'indemnisation. Il lui demande de lui apporter toutes précisions sur ce point ainsi que sur les mesures transitoires envisagées en faveur des demandeurs d'emploi bénéficiaires des allocations de chômage antérieurement à la date d'application du nouveau dispositif qui ne souhaitent pas signer le PARE.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Paul Dupré](#)

**Circonscription :** Aude (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56282

**Rubrique :** Chômage : indemnisation

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 janvier 2001, page 150